

Le traitement judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles

DR FLORENT COCHEZ, PSYCHIATRE, ERIOS (CRIA VS D'AQUITAINE)*

IVAN GUITZ, MAGISTRAT, VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'APPLICATION DES PEINES AU TGI DE BORDEAUX

PIERRE LEMOUSSU, MAGISTRAT, VICE-PRÉSIDENT AU TGI D'AGEN

INTRODUCTION	7	A. La corruption de mineurs	37
CHAPITRE I QUELLES INFRACTIONS ?	15	B. Les propositions sexuelles par Internet	37
Section 1 La classification générale des infractions sexuelles	16	C. Le recours à la prostitution de mineurs	38
§ 1. Le crime de viol	17	D. L'incitation à commettre des infractions sexuelles sur mineurs	39
A. Les éléments constitutifs	17	§ 6. Des règles de prescription protectrices des mineurs victimes	40
B. Les circonstances aggravantes	18	CHAPITRE II QUELS AUTEURS ?	43
§ 2. Le délit d'agression sexuelle	20	Section 1 Les aspects statistiques et criminologiques	44
A. Les éléments constitutifs	20	§ 1. Le poids de la délinquance sexuelle	44
B. Les circonstances aggravantes	21	A. Les plaintes, mises en cause et poursuites pour infractions sexuelles	44
§ 3. Entre viol et agression sexuelle, la correctionnalisation et ses conséquences	23	B. Les condamnations pour infractions sexuelles	45
§ 4. Les autres infractions à caractère sexuel	23	C. Les auteurs d'infractions sexuelles incarcérés	46
A. L'exhibition sexuelle	23	§ 2. La structure sociologique de la délinquance sexuelle	46
B. Le harcèlement sexuel	25	A. Des profils variés... ..	46
C. Les sévices sexuels envers un animal domestique, apprivoisé ou captif	26	B. ... présentant des traits communs parmi les détenus	46
Section 2 Un dispositif spécifique de protection des mineurs.....	27	§ 3. L'évaluation de la récidive en matière d'infractions sexuelles	47
§ 1. L'atteinte sexuelle sans violence, contrainte, menace ou surprise	27	Section 2 Les aspects psychiatriques	48
A. Une majorité sexuelle à 15 ans ?	27	§ 1. Les troubles psychiatriques rencontrés chez les AIS	48
B. En pratique, une application restreinte	28	A. La responsabilité pénale des auteurs d'infractions sexuelles.....	49
§ 2. Des circonstances aggravantes spécifiques d'agression sexuelle ou de viol	29	B. Les anomalies de la préférence sexuelle	52
§ 3. La pénalisation de l'inceste	30	C. Les troubles de la personnalité	55
A. Une prohibition ancienne par d'autres voies	30	D. Les anomalies de l'investissement sexuel	59
B. Une volonté du législateur de « nommer l'inceste » dans le code pénal.....	30	E. Les contextes particuliers	61
§ 4. Pornographie et minorité.....	31	F. Les associations de troubles.....	61
A. Une faible protection contre la pornographie	31	§ 2. La problématique particulière des mineurs auteurs d'infractions sexuelles.....	62
B. Une protection renforcée contre la pédopornographie	33	A. Les points communs	62
§ 5. Les autres atteintes à la moralité des mineurs	37	B. Les particularités	62

*Pôle du Dr Antoniol, centre hospitalier Charles-Perrens, Bordeaux

**CHAPITRE III DES DISPOSITIFS PROCÉDURAUX
DÉROGATOIRES65**

**Section 1 La systématisation de l'examen
psychiatrique66**

- § 1. L'examen psychiatrique avant jugement...66
 - A. Les hypothèses d'examen psychiatrique66
 - B. La désignation et la mission de l'expert.....66
 - C. Les effets de l'expertise sur le jugement68
- § 2. L'examen psychiatrique
après condamnation.....69
 - A. Les hypothèses d'examen psychiatrique
après condamnation.....69
 - B. La désignation et la mission de l'expert.....69
 - C. Les effets de l'expertise sur la décision
judiciaire après condamnation71

**Section 2 Les autres particularités
procédurales72**

- § 1. L'approche spécifique de l'enquête
en matière d'infractions sexuelles72
- § 2. Des procédures particulières au stade
de l'enquête72
 - A. L'autorisation d'enquêter sur Internet.....72
 - B. Le dépistage des maladies sexuellement
transmissibles73
- § 3. La publicité des débats devant
la juridiction de jugement73
 - A. Devant la cour d'assises73
 - B. Devant le tribunal correctionnel74

CHAPITRE IV LES SANCTIONS.....75

Section 1 Les peines76

- § 1. Les auteurs d'infractions sexuelles
incarcérés76
 - A. Une importante proportion de détenus
condamnés pour infractions sexuelles76
 - B. Une incitation particulière aux soins
en détention.....77
- § 2. Les aménagements de peine
pour les auteurs d'infractions sexuelles79
 - A. Quelques généralités sur
les aménagements de peine79
 - B. Les spécificités des aménagements
de peine pour les auteurs d'infractions
sexuelles82
- § 3. Les obligations et interdictions
dans le cadre d'un sursis avec
mise à l'épreuve83
- § 4. Le suivi socio-judiciaire86
 - A. Les infractions pour lesquelles le suivi
socio-judiciaire est encouru86
 - B. Une peine, sous contrôle du juge
de l'application des peines86
- § 5. L'injonction de soins.....89
 - A. Une modalité du suivi socio-judiciaire
étendue à d'autres mesures.....89

- B. Des points communs avec l'obligation
de soins mais un cadre légal distinct89
- C. Les acteurs de l'injonction de soins90

**Section 2 Fichiers judiciaires
et infractions sexuelles95**

- § 1. L'inscription au bulletin n° 2
du casier judiciaire95
 - A. Un accès restreint mais élargi à certains
employeurs de personnes en contact
avec les mineurs95
 - B. Une dispense d'inscription exclue
pour les auteurs d'infractions
sexuelles95
- § 2. Le fichier judiciaire national automatisé
des auteurs d'infractions sexuelles
ou violentes96
 - A. Une mesure rétroactive96
 - B. Les personnes concernées96
 - C. Les mentions enregistrées97
 - D. Les infractions visées97
 - E. La durée de l'inscription97
 - F. Les modalités de justification d'adresse
et les sanctions en cas de non-respect98
 - G. Les personnes pouvant avoir accès
au fichier98
- § 3. Le répertoire des données à caractère
personnel collectées dans le cadre
des procédures judiciaires.....99

Section 3 Les mesures de sûreté100

- § 1. La surveillance judiciaire101
 - A. Les personnes susceptibles
de faire l'objet d'une surveillance
judiciaire101
 - B. Les modalités de mise en œuvre101
 - C. La durée102
 - D. Les obligations de la surveillance
judiciaire102
 - E. Les sanctions en cas de non-respect102
- § 2. La surveillance et la rétention
de sûreté103
 - A. Les personnes susceptibles de faire
l'objet d'une surveillance ou
d'une rétention de sûreté.....103
 - B. La question de la rétroactivité104
 - C. Une juridiction spécifique statuant
sur proposition d'une commission104
 - D. Les modalités particulières à chacune
de ces mesures105
- § 3. Le placement sous surveillance
électronique mobile106
 - A. Un dispositif récent appelé
à se développer.....106
 - B. ... dans le cadre de plusieurs
« mesures-support »107
 - C. Les spécificités techniques du PSEM.....108

CHAPITRE V LA PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE111

Section 1 L'organisation des soins112

§ 1. Les acteurs des soins112

§ 2. Les lieux de la prise en charge thérapeutique113

A. La prise en charge thérapeutique des AIS hors de la prison113

B. La prise en charge thérapeutique des AIS en prison114

C. Les différentes options pour développer les soins aux AIS.....115

Section 2 Les principes éthiques d'une prise en charge thérapeutique116

§ 1. Le consentement du patient aux soins116

A. L'affirmation du principe du consentement du patient116

B. Le consentement particulier des AIS en soins obligés116

§ 2. Le libre choix du médecin traitant par le patient117

A. Le principe du libre choix117

B. Les dérogations au principe du libre choix du médecin traitant118

§ 3. Le secret médical118

A. Un principe fondamental pour des soins accessibles et de qualité118

B. Des dérogations très cadrées118

§ 4. L'indépendance professionnelle et l'obligation de moyens121

A. Les principes121

B. Pour les auteurs d'infractions sexuelles121

§ 5. Une éthique peu compatible avec le « modèle » anglo-saxon.....121

Section 3 Les modalités de la prise en charge thérapeutique122

§ 1. L'objectif des soins122

§ 2. Les méthodes thérapeutiques à disposition122

A. Les psychothérapies122

B. Les traitements médicamenteux126

C. L'accompagnement social128

§ 3. La stratégie thérapeutique.....130

A. L'évaluation clinique initiale.....130

B. Les choix stratégiques de la thérapie131

§ 4. Les limites et difficultés des prises en charge thérapeutiques133

A. Un impact thérapeutique difficile à évaluer133

B. Des temps soignants différents des étapes judiciaires133

C. Les limites liées au positionnement de l'AIS134

D. Le manque de moyens sanitaires135

À SAVOIR AUSSI LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES D'INFRACTIONS SEXUELLES137

Section 1 La protection procédurale des victimes139

§ 1. Le dévoilement des faits139

A. Les conditions de la révélation139

B. L'obligation de mener une enquête effective141

§ 2. Une protection spécifique des mineurs victimes142

A. L'enregistrement de l'audition du mineur victime142

B. L'information réciproque des acteurs administratifs et judiciaires143

C. L'expertise médico-psychologique du mineur victime144

D. L'assistance et la représentation du mineur victime144

E. Le retrait de l'autorité parentale : une mesure civile de protection145

Section 2 Le droit d'être partie à la procédure145

§ 1. Victime et partie civile145

A. Une distinction essentielle145

B. Le droit à un avocat au titre de l'aide juridictionnelle146

C. Les autres aides apportées à la partie civile pendant la procédure.....146

§ 2. Partie civile et exercice de l'action publique146

A. La mise en mouvement de l'action publique par la partie civile146

B. L'association de la partie civile à l'action publique déjà engagée par le ministère public147

Section 3 La protection des intérêts des victimes147

§ 1. L'association de la victime à la prise de décision.....147

§ 2. L'obligation de prendre des mesures préservant l'intégrité des victimes...147

§ 3. ... et leur garantissant leur indemnisation148

Section 4 L'indemnisation des victimes148

§ 1. L'évaluation du préjudice subi par la victime148

§ 2. L'indemnisation de la victime par l'auteur des faits.....148

§ 3. L'indemnisation de la victime par le FGTI149

A. Le droit d'être indemnisé149

B. La procédure d'indemnisation150

C. L'indemnisation par le SARVI150

INDEX 151